

DEMO SERVICES	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION I.C.P.E. <i>Résumé non Technique de l'étude de dangers</i>	Commune de SAINT ANDIOL
----------------------	--	------------------------------------

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS

DEMO SERVICES	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION I.C.P.E. <i>Résumé non Technique de l'étude de dangers</i>	Commune de SAINT ANDIOL
----------------------	--	------------------------------------

L'étude de dangers a permis de recenser de façon la plus exhaustive possible, par l'identification des potentiels de dangers et par l'utilisation d'une méthode systématique d'analyse de risques (APR), l'ensemble des « situations dangereuses » susceptibles d'être présentes sur les différentes installations du site. Les principales zones à risques identifiées sont présentées dans le **document n°10** page suivante.

L'incendie généralisé de l'aire d'entreposage des VHU non dépollués a fait l'objet d'une modélisation. Ce scénario ainsi que sa probabilité d'occurrence, sa gravité (zone d'effet) et sa cinétique sont présentés dans le **tableau de synthèse** page suivante.

Une matrice de « criticité » de ces événements évaluant à la fois leur probabilité d'occurrence (P) et leur niveau de gravité (G) permet de définir une hiérarchisation des risques et ne fait pas ressortir de scénario d'accident majeur.

Le scénario intègre une zone de risque « acceptable ».

La prévention repose sur une politique générale de sécurité qui permet d'assurer le plus efficacement possible le respect des consignes par un personnel formé et encadré sur l'ensemble du site.

La réduction des risques repose principalement sur la mise en place de barrières de sécurité « organisationnelles » et « techniques » tant au niveau de la prévention (pour diminuer la probabilité d'occurrence des scénarii) que de la protection (pour limiter la gravité des effets).

Il s'agit notamment de :

- Maîtrise opérationnelle (procédurés, consignes,...),
- Formation et sensibilisation du personnel,
- Maintenance préventive du matériel et des installations,
- Dispositifs de sécurisation et de protection des installations,
- Moyens de lutttes internes

Déversement accidentel :

Tout stockage, même temporaire, de produits liquides susceptibles d'entraîner une pollution du sol ou du milieu naturel est associé à une capacité de rétention étanche et suffisante. Cette rétention doit également résister à l'action chimique et physique des fluides qu'elle pourrait contenir.

Les principales zones à risque sont : les aires de réception et de dépollution des VHU et la cuve de GNR.

Incendie :

Les besoins en eau pour la lutte incendie s'élèvent à 120 m³ pour 2 heures.

Les poteaux incendie les plus proches du site qui délivrent un débit mini de 60 m³/h se trouvent à 60 m et 100 m du site.

Le site sera aménagé pour pouvoir confiner plus de 150 m³ d'eaux d'extinction incendie.

Le site sera équipé d'extincteurs appropriés aux risques présents et répartis sur l'ensemble du site en des endroits facilement accessibles.

DEMO SERVICES	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION I.C.P.E. <i>Résumé non Technique de l'étude de dangers</i>	Commune de SAINT ANDIOL
----------------------	--	------------------------------------

Afin de limiter les risques et les effets d'un accident, DEMO SERVICES mettra notamment en œuvre des fiches réflexes qui définiront les mesures d'organisation, les méthodes d'intervention et les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour protéger le personnel, les populations et l'environnement.

DEMO SERVICES	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION I.C.P.E. Résumé non Technique de l'étude de dangers	Commune de SAINT ANDIOL
---------------	--	----------------------------

Phénomène Dangereux (PhD)	Effets prépondérants redoutés	Probabilité d'occurrence	Gravité	Effets à l'extérieur du site	Cinétique*	Commentaires
Situation actuelle (sans prise en compte des barrières de sécurité existantes ou prévues) → Scénario modélisé pour l'Analyse Préliminaire des Risques						
Scénario n°1 Incendie généralisé de l'aire d'entreposage des VHU	Thermique	C (évènement improbable)	1	NON	Lente	Pas d'étude de réduction des risques

La cinétique est qualifiée de lente si elle permet la mise en œuvre de mesures de secours suffisantes avant l'atteinte des personnes exposées par les effets de l'accident.

CLAS
LOCATION DE MATERIEL AGRICOLE

HABITATION

PERIMETRE DE 35 METRES

Liquides de dépollution

Stockage VHU

Cuve GNR

GMPS
ENTREPOT

SAPAM
TRANSPORTEUR

BATIMENT
ENTREPOSAGE

CAMPUS
DISTRIBUTION DE FUEL

Document n°10

Localisation des zones à risque

Légende

- Risque incendie
- Risque de déversement accidentel



Seuils des flux thermiques

- 3 kW/m² effets létaux significatifs correspondant à la zone des dangers très graves pour la vie humaine
- 5 kW/m² premiers effets létaux correspondant à la zone des dangers graves pour la vie humaine
- 3 kW/m² effets irréversibles correspondant à la zone des dangers significatifs pour la vie humaine

